



MINISTERE DE LA FEMME, DE L'ENFANT  
ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL  
DES PROJETS ET PROGRAMMES  
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

**FICHE TECHNIQUE SUR L'APPUI TECHNIQUE A**  
**L'INITIATIVE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE**  
**POUR LA CONCEPTION ET LA FORMULATION**  
**DU CIBLAGE DES BENEFICIAIRES**  
**DE LA COMPOSANTE TRANSFERTS MONETAIRES SOCIAUX**

Cette étude pose la problématique générale du ciblage des bénéficiaires des projets et programmes de lutte contre la pauvreté dans une optique d'équité, d'efficacité et d'efficacités. Il s'agit en particulier d'une proposition de ciblage qui pourra être expérimentée dans la phase pilote d'un programme afin d'envisager une mise à l'échelle des mécanismes de protection sociale au Sénégal.

Elle s'inscrit dans le contexte :

- ✓ De la faible mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) élaborée en 2005 à partir des lignes d'actions prioritaires de l'axe III du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (deuxième génération) ;
- ✓ Du manque de synergie entre les acteurs au niveau des systèmes de transferts mis en place, leur caractère sectoriel qui ne vise pas le principe promotionnel dans la démarche et l'absence d'un cadre d'intervention unique afin d'assurer la pérennisation ;
- ✓ De l'élaboration et la mise en œuvre de Initiative Nationale pour la Protection Sociale des Groupes vulnérables (INPS) qui se veut un cadre fédérateur, global, intégré, participatif et décentralisé de formulation, de coordination et d'harmonisation des

actions, projets et programmes des structures administratives, des organisations de la société civile et des Partenaires.

Ainsi pour rendre plus opérationnelle cette initiative, surtout dans sa composante transferts monétaires sociaux, l'UNICEF en partenariat avec le Ministère de la Famille, à travers ce rapport pose les bases d'un appui technique à la Cellule De Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte Contre La Pauvreté (CSO/PLCP) afin d'expérimenter les mécanismes de protection sociale dans le cadre d'un programme pilote.

De ce fait, les grandes orientations majeures de cet appui technique sont:

- Appuyer le Ministère de la famille dans la définition des objectifs globaux et spécifiques de l'INPS pour la mise en œuvre future du programme de transferts sociaux monétaires pour les ménages pauvres ;
- Appuyer le Ministère de la famille pour la conception détaillée des aspects opérationnels en rapport avec le ciblage des bénéficiaires et l'élaboration d'un manuel complet des opérations pour cette même composante ;
- Appuyer le Ministère de la famille pour la mise en place d'une stratégie de communication publique.

Deux centres d'intérêt se dégagent dans le rapport, il s'agit :

1. Des conditions d'un ciblage parfait dans le cadre de la composante transferts monétaires sociaux de l'INPS ;
2. De la méthode de gestion du programme pilote qui va être mise en œuvre.

Pour un bon ciblage des bénéficiaires dans la composante : transferts monétaires sociaux conditionnels ou non-conditionnels de l'INPS, le comité de réflexion mis en place a organisé de rencontres de partage sur la catégorisation de la pauvreté et le ciblage à mettre en place.

Ainsi, la méthodologie proposée est la suivante :

- Un processus intégré, à savoir : la combinaison entre un ciblage géographique (pour définir les zones prioritaires) et un ciblage communautaire (pour désigner l'ensemble des ménages extrêmement pauvres) et une classification des ménages désignés en catégories de pauvreté ;
- La prise en compte de l'interdépendance entre les différentes approches définition de la pauvreté au Sénégal ;
- La détermination de critères décentralisés de pauvreté (critères d'éligibilité en fonction des zones d'interventions) ;
- La vérification du ciblage (mise en place de comités locaux de ciblage) ;
- La mise en place d'un système de recours accessible à tous les niveaux ;
- Prévoir le re-ciblage (dans la perspective d'une reconduction du programme).

La forte recommandation faite à travers cette étude est de démarrer le programme pilote en milieu rural du fait de l'existence des enquêtes villages et l'analyse des données issues de l'ESPS1 qui montre que les départements les plus pauvres se trouvent en milieu rural. Donc, le constat fait est que le milieu rural est plus facile à gérer pour un programme pilote.

Dans cette optique, nous suggérons :

- Le renforcement du dispositif institutionnel communautaire par un élargissement des PTO aux autres STD des ministères concernés par la protection sociale et la structuration des APDC;
- L'élaboration de plans d'action départementaux en fonction des besoins spécifiques de chaque zone ciblée.